



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

Arrêté municipal N° 2024/18
Portant modification de la circulation et occupation du domaine public
Place St Pierre Farges – « Fête du Pain » - samedi 24/08 et dimanche 25/08/2024

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu la demande de l'association Horizon Siaugues, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Fête du Pain »,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Place St Pierre à Farges dans le but de sécuriser la circulation pendant la durée de la manifestation **entre le samedi 24 août 2024 - 08h00 et le dimanche 25 août 2024 - 20h00,**

ARRÊTE :

Article 1 : Entre le samedi 24/08/2024 – 08h00 et le dimanche 25/08/2024 –20h00 lors de la manifestation « Fête du Pain » la circulation sera réglementée suivant le plan annexé avec mise en place de barrières et interdiction de stationner et circuler sur la zone délimitée Place St Pierre à Farges.

Article 2 : La signalisation (barrières) sera mise à disposition par les services municipaux et mis en place par l'association.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 02/07/2024

Le Maire,

G.RUAT



